



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

28 JUIN 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 27 juin 2024 (convocation du 14 juin 2024)**

Aujourd'hui vingt sept juin deux mille vingt quatre à 10 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane MARI à M. Christophe DUPRAT, Mme Isabelle RAMI à Mme de FRANÇOIS

La séance est ouverte

AFFAIRE 2024/04/04P

**MARCHE N° 2023FS063 RENOUELEMENT DES
EQUIPEMENTS DE PEAGE DE CONTROLE D'ACCES, DE
TELESURVEILLANCE DES PARCS DE STATIONNEMENT
VICTOIRE, LAHARPE, CENTRE COMMERCIAL MERIADECK, PEY-
BERLAND, FRONT DU MEDOC, LIBERATION, ST JEAN,
PESSAC, MERIGNAC, 8 MAI 45, BONNAC, GRANDS HOMMES,
BEAUJON, LES SECHERIES, ESPACE LOGISTIQUE ET
FOURRIERE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

Dans le cadre de la modernisation et l'optimisation de l'exploitation des parcs listés ci-dessus, et en raison d'un matériel de péage vieillissant, il convient de renouveler ces équipements.

Par ailleurs, la Régie souhaite bénéficier avec ces nouveaux matériels de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle intégrée dans les caméras, les connexions sans contact de type « Bluetooth » afin de faciliter le parcours client et d'optimiser la gestion des parkings.

Ce renouvellement permet de répondre aux nouveaux usages et pratiques, en permanente évolution, des lieux de stationnement de la Régie.

Une procédure avec négociation a donc été lancée sur le fondement de l'innovation en application des dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 2° et R. 2142-15 à R. 2142-18 du code de la commande publique.

Afin de prendre en compte la fermeture du parking Front du Médoc, ce marché a été divisé en tranches :

- **tranche ferme** : renouvellement des équipements de péage de contrôle d'accès, de télésurveillance des parcs de stationnement Victoire, Laharpe, centre commercial Mériadeck, Pey-Berland, Libération, St Jean, Pessac, Mérignac, 8 Mai 45, Bonnac, Grands Hommes, Beaujon, Les Sècheries, fourrière de Mérignac.
- **tranche optionnelle n° 1** : renouvellement des équipements de péage de contrôle d'accès, de télésurveillance du parc de stationnement Front du Médoc et de l'espace logistique.

Ce marché est d'une durée de 24 mois à compter de sa notification.

A l'issue de la phase candidature, 3 candidats ont été admis à présenter une offre et à participer aux négociations : OSP HOLDING, REVENUE COLLECTION SYSTEMS et DESIGNA.

A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres réunie le 24/06/2024 a attribué le marché à l'entreprise REVENUE COLLECTIONS SYSTEMS pour un montant de 2.391.500€ HT toutes tranches comprises.

Ainsi, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :

- **signer le marché de renouvellement des équipements de péage de contrôle d'accès, de télésurveillance des parcs de stationnement Victoire, Laharpe, centre commercial Mériadeck, Pey Berland, Front du Médoc, Libération, Saint Jean, Pessac, Mérignac, 8 MAI 45, Bonnac, Grands Hommes, Beaujon, les Sècheries, espace logistique et fourrière avec REVENUE COLLECTIONS SYSTEMS attribué par la commission d'appel d'offres ainsi que tous les documents d'exécution y compris les actes modificatifs inférieurs à 5 %,**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ce marché sur les budgets des exercices en cours pour les montants visés ci-dessus sur 24 mois.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 27 juin 2024

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT